

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

PRESENTS : Anne DROIN, Henri MEJEAN, Catherine BONY, Vincent SEUX, Kenza THIERS, Martine DALMAS, Antonin DURIEU, Jean-Isidore FORISSIER, Daniel EPALLE, Muriel SOUVIGNET, Claudie CHORAIN, Roger DEFOURS, Catherine MOUNIER, Josselin DOURRET

ABSENT EXCUSE : François EPALLE

SECRETAIRE : Jean-Isidore FORISSIER

Comptes rendus des séances du 20 Octobre et 2 Novembre 2016

Deux remarques de Roger DEFOURS :

- Concernant la tarification incitative, il regrette que les maires n'appuient pas les décisions de leurs délégués au SICTOM auprès de la Communauté de Communes (compte rendu corrigé).
- Concernant la Maison de Santé, il s'étonne que Mme OMS, Psychologue puisse exercer au sein de la MSP sans que la Mairie n'en soit informée. Mme le Maire répond qu'il s'agit d'un accord temporaire avec l'association des professionnels de santé pour se faire connaître. Contactée, Mme OMS prépare un courrier dans lequel elle s'engage à s'installer et émet le souhait d'avoir son propre local.

Modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts du Pilat

Mme le Maire explique à l'assemblée que suite à la Loi NOTRe, la CCMP doit mettre en conformité ses statuts avant le 31 décembre 2016.

La CCMP prend de nouvelles compétences notamment celles de la médiathèque, des aires de voyage...

Mme le Maire parcourt brièvement les statuts communiqués antérieurement par mail : compétences obligatoires (aménagement de l'espace, développement économique, collecte des déchets...), optionnelles (environnement, logement, action sociale...) et facultatives (tourisme, technologies d'information et communication...).

Ces nouveaux statuts ont été approuvés à l'unanimité à la CCMP le 18 Octobre dernier et Mme le Maire demande au Conseil de les approuver à son tour.

Approbaton avec 14 voix pour, 0 contre et abstention.

Approbation du transfert de charges du « Réseau de lecture publique communautaire »

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la modification de statuts du 18/10/2016 est insérée la compétence du « Réseau de lecture publique communautaire ».

Elle informe qu'une **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** (dit CLECT) a été constituée afin d'évaluer les incidences financières des transferts de compétences.

En effet, le régime de la taxe professionnelle unique a instauré un reversement du produit fiscal de taxe professionnelle aux communes membres par le biais de dotations de compensations et le transfert de charges du réseau de lecture publique implique donc une baisse des dotations.

Le Conseil Municipal approuve le montant des charges transférées pour la compétence, à hauteur de **1,50 €/habitant** pour les communes équipées d'une bibliothèque municipale (MARLHES) et 1,12 €/habitant pour les communes sans service.

Pour notre bibliothèque, cela signifie que les livres actuels deviennent propriété de la CCMP et que les bénévoles demanderont l'accord pour l'acquisition de nouveaux livres. L'abonnement au service sera dorénavant gratuit. Le fonctionnement (horaires d'ouverture) ne changera pas.

Demande de subvention "Voirie communale et rurale – Programme 2017"

Lors de la commission « Voirie », il a été décidé de prioriser les travaux suivants pour l'année 2017 :

- Rue de l'Abreuvoir ;
- Rue Traversière ;
- Place du 8 Mai 1945 ;
- Chemin à Joubert (desserte de la maison Pozzera) ;
- Chemin du Tracollet depuis la Route Départementale (il est bien entendu qu'il faudra à terme changer la conduite d'eau en bordure);

Un choix sera arrêté selon les résultats de l'appel d'offres.

Il est prévu d'allouer, comme les années précédentes, une enveloppe financière maximum de 100 000 €.

Après estimation de ce programme, il sera demandé une aide financière auprès du Département au titre des travaux de voirie communale et rurale.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce programme de Voirie 2017 et sollicite le Département pour une subvention.

Concernant la Rue Traversière, Josselin DOURRET envisagerait un revêtement plus esthétique qu'un simple enrobé noir. Il faut réfléchir à un aménagement autour de l'église.

Roger DEFOURS rappelle que l'abreuvoir, bien qu'encore utilisé, est en mauvais état. Il signale l'existence d'une cuve à mazout enterrée dans ce secteur ; il faudra en tenir compte lors du projet.

Demande de subvention "Enveloppe territorialisée pour les projets 2017-2020"

Mme le Maire informe d'un courrier du Département concernant un nouveau dispositif d'accompagnement en faveur des communes et notamment « l'enveloppe territorialisée » qui apporte un soutien financier aux projets communaux sur la durée du mandat et quelle que soit leur nature.

L'enveloppe annoncée est de l'ordre de 70 € par habitant et la répartition sera débattue au sein du canton. Les demandes sont à déposer avant le 15 décembre prochain.

Ainsi, il a été mené une réflexion sur les projets d'investissements de fin de mandat : il reste des hameaux privés d'eau potable et dans le cadre des projets d'urbanisation en cours, il convient de sécuriser l'entrée de Riotord avec un aménagement de la Place.

Après débats, de nombreux conseillers sont d'accord pour prioriser l'alimentation en eau potable car les aides sont rares dans ce domaine.

PRIORITE 1	ESTIMATION H.T
*Adduction eau potable	
1) Beaudier, Les Granges, Suc du Rondet	101 600 €
2) La Frache, Le Portey	81 300 €
*Sécurisation entrée sud ouest (Route de Riotord) et aménagement place M.CHAMPAGNAT (phase 1)	258 900 €
TOTAL PRIORITE 1	441 800 €
PRIORITE 2	
*Adduction eau potable Gramenand, La Périnière	69 500 €
*Sécurisation entrée sud ouest(Route de Riotord) et aménagement place M.CHAMPAGNAT (phase 2)	258 900 €
TOTAL PRIORITE 2	328 400 €

La priorisation des projets communaux a été approuvée par les conseillers municipaux par 12 voix Pour, 1 Contre, 1 Abstention. Une aide financière sera demandée au Département au titre de l'enveloppe territorialisée.

Etude de la « réhabilitation groupée des branchements particuliers sur le réseau collectif séparatif » : choix du prestataire et demande de subvention

Henri MEJEAN informe le conseil de l'achèvement des travaux d'extension de réseaux du futur ADAPEI avec mise en séparatif des eaux usées/ eaux pluviales sur le secteur du Lotissement Ravel.

Les propriétaires riverains se voyant, à terme, dans l'obligation de se raccorder au réseau séparatif, ont émis le souhait de s'associer dans ce projet et de coordonner les raccordements individuels.

La mairie, étant maître d'ouvrage pour les travaux en cours, a sollicité le bureau d'ingénierie SOTREC pour étudier au cas par cas le tracé des branchements à l'intérieur des propriétés et établir un schéma d'ensemble : le devis s'élève à 2 097€48 HT pour la partie « étude ».

Une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne peut financer 60 % à la fois l'étude et les travaux de réhabilitation.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal retient le bureau SOTREC INGENIERIE pour l'étude préalable commune et sollicite l'Agence de l'Eau pour une subvention au titre de « Réhabilitation groupée des branchements particuliers sur le réseau collectif ».

Jardin partagé : mission de conception

Le projet proposé par le CPIE ne correspondant pas aux attentes du Conseil Municipal, aucune délibération n'est prise concernant l'aménagement d'un jardin dans le terrain sous l'EHPAD ;

DIVERS : Lettre de Catherine MOUNIER pour agrandissement de sa terrasse *

Mme Catherine MOUNIER, propriétaire de l'Etancheur, a demandé l'autorisation d'agrandir sa terrasse extérieure les mois d'été, empiétant ainsi sur le domaine public.

Après un rendez-vous sur place en présence de Mr MEJEAN, Adjoint délégué à la voirie et Mr POINARD du Département de la Loire, il a été demandé à Mme MOUNIER de déposer un dossier de demande motivé (plan, photos...) auprès des services du Département et avec appui de la Mairie.